

ARRETE DEC3/XIII/20/259  
Relatif à la constitution du jury du diplôme d'état d'éducateur spécialisé  
- Session 2020 -

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités

Vu le décret n° 67-138 du 22 février 1967 instituant un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, modifié par les décrets n° 73-116 du 7 février 1973, n° 85-60 du 18 janvier 1985 et n° 90-574 du 6 juillet 1990.  
Vu l'arrêté du 6 juillet 1990, modifié par l'arrêté du 12 mars 2004, relatif aux modalités de sélection et de formation des éducateurs spécialisés et d'organisation des examens pour l'obtention du diplôme d'Etat.  
Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé,  
Vu l'arrêté du 25 juin 2020 portant adaptation des épreuves de certification des diplômes du travail social pour la session 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Article 1<sup>er</sup> :

Le jury de l'examen du diplôme d'état d'éducateur spécialisé organisé par l'académie de Grenoble pour la session 2020, commun aux académies de Lyon et Grenoble, est constitué comme suit :

**Président :**

Monsieur MAILLARD Christophe, inspecteur de l'éducation nationale, académie de Lyon et Grenoble.

**Vice-présidente :**

Madame KELCHE Marie-Liesse, DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes.

**Membres :**

***Des formateurs d'établissements de formation préparant au diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou à d'autres diplômes d'état sociaux, socioculturels ou paramédicaux, de membres de l'enseignement supérieur ou de professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire.***

Madame AUROUX Amandine, formatrice Institut Saint Laurent, Ecully (69),  
Monsieur ESTABEL Thierry, formateur IREIS Annecy (74), Bourg en Bresse (01) et Firminy (42),  
Madame FROMONT Lydie, formatrice ARFRIPS, Lyon (69),

Madame LEFEBVRE Cathy, formatrice ESSSE, Valence (26),  
Madame PAYRARD Chantal, formatrice ADEA, Bourg en Bresse (01),  
Madame REYNAUD Janick, formatrice LPP Saint-Ennemond, Saint-Chamond (42),  
Madame SOURIAU Marie-Jo, formatrice IFTS, Echirolles (38),  
Madame TOQUET Karen, formatrice IUT2, Grenoble (38),

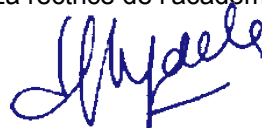
***Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeur et moitié salariés.***

Madame BEGOT Elise, professionnelle ESSSE, Valence (26),  
Madame BERNIER ROCHETIN Nathalie, professionnelle LPP Saint-Ennemond, Saint-Chamond (42)  
Madame DESRUOL Marie-Pascale, professionnelle IUT2, Grenoble (38),  
Madame DREVET Marie, professionnelle Institut Saint-Laurent, Ecully (69),  
Madame GAGLIARDINI Sophie, professionnelle IFTS, Echirolles (38),  
Madame PONTVIANNE Béatrice, professionnelle ARFRIPS, Lyon (69),  
Monsieur RIGOLLIER Philippe, chef de service, Aix-les-Bains (73),  
Madame ROUX Jacqueline, professionnelle ADEA, Bourg-en-Bresse (01)

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et la secrétaire générale de l'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 3 juillet 2020

Pour le recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,  
La rectrice de l'académie de Grenoble



Hélène INSEL